



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_04_037

Nombre de conseillers en
exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Date de la convocation :
04/04/2024

Date d'affichage :
04/04/2024

**OBJET : Affectation du
résultat de 2023 de la M57**

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

L'an deux mille vingt-quatre
le onze avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, BONNOT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT,
URBAIN.

Excusée : Madame GUÉRU.

Absents : Messieurs BARRÉ, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats antérieurs
reportés à savoir :

- en section de fonctionnement : 299 358.11 €
- en section d'investissement : 120 960.82 €

vu les résultats de l'exercice 2023 :

- en section de fonctionnement : 149 261.64 € + 13 754.25 € du
C.C.A.S.
- en section d'investissement : -167 255.61 €

vu les résultats cumulés :

- en section de fonctionnement : 462 374.00 €
- en section d'investissement : -46 294.79 €

vu l'état des restes à réaliser en dépenses : 15 741.46 €

vu l'état des restes à réaliser en recettes : 0.00 €

et après en avoir délibéré,

décide de répartir le résultat de fonctionnement comme suit : 400 337.75 € à
l'article 002 et 62 036.25 € à l'article 1068 et le déficit d'investissement, soit :
46 294.79 € à l'article 001.

Suite à une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la
délibération n°2024_04_004 déposée en Préfecture du Cher le 23.05.2024.

La secrétaire,

Murielle BOUGIS.

Fait à Nançay, le 25 juin 2024

Le Maire



Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 25 juin 2024.